

DECISION DU MAIRE
N° 2023-025

Objet : Attribution du marché d'exploitation de la chaufferie bois et du réseau de chaleur de la commune de Saint-Jean d'Arvey

Le Maire de Saint Jean d'Arvey :

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le code de la commande publique,

Vu la délibération du conseil municipal n°57/2020, en date du 10 septembre 2020, intervenue sur le fondement des dispositions du code général des collectivités territoriales, article L 2122-22 qui permet au conseil municipal de déléguer au maire un nombre de ses compétences et notamment :

- De prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et des accords-cadres ainsi que toute décision concernant leurs avenants, lorsque les crédits sont inscrits au budget, dans la limite de 500.000 € (article L. 2122-22, 4° du CGCT),

Vu la candidature de la société IDEX ENERGIES, située 72 avenue Jean-Baptiste Clément, 92100 BOULOGNE BILLANCOURT, proposée dans le cadre du marché de d'exploitation de la chaufferie bois et du réseau de chaleur de Saint-Jean d'Arvey, pour un montant HT de 11 592.00 € HT annuel (13 910.40 € TTC) pour une durée contractuelle de deux ans, reconductible un an (soit un total HT pour la durée maximale du marché de 34 776.00 €) ;

Considérant la nécessité d'assurer la continuité de service de fourniture de chaleur aux bénéficiaires du service, de maintenir les équipements en bon état de fonctionnement, d'assurer le bon fonctionnement du réseau de chaleur,

Considérant que l'analyse des offres, basée sur un critère de qualité technique pour 45% et un critère de prix des prestations à 55%, effectuée par l'assistance à maîtrise d'ouvrage en date du 25/09/2023, permet d'obtenir un classement des offres,

Considérant que le résultat de l'analyse des offres classe la société IDEX Energie en 1,

DECIDE

Article 1^{er} : D'approuver la proposition de la société IDEX ENERGIES, située 72 avenue Jean-Baptiste Clément, 92100 BOULOGNE-BILLANCOURT d'un montant de 13 910.40 € HT par an (13 910.40 € TTC) pour une durée contractuelle de deux ans, reconductible un an (soit un total HT pour une durée maximale de 34 776.00 €), pour l'attribution du marché d'exploitation de la chaufferie bois et du réseau de chaleur de la commune de Saint-Jean d'Arvey.

Article 2 : L'exécution du marché débute à compter de la notification pour une durée de deux ans, reconductible une année.

Envoyé en préfecture le 28/09/2023

Reçu en préfecture le 28/09/2023

Publié le 28/09/2023

ID : 073-217302439-20230928-MAPA_2023_001_D-CC



Article 3 : La présente décision sera transmise à Monsieur le Préfet et fera l'objet d'une information lors de la prochaine séance du conseil municipal.

Fait à SAINT JEAN D'ARVEY, le 28 septembre 2023.
Le Maire, Christian BERTHOMIER



La présente décision peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Grenoble dans un délai de deux mois à compter de sa publication et, le cas échéant, de sa réception par le représentant de l'Etat